Nations Unies S/2014/562



Conseil de sécurité

Distr. générale
1er août 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application de la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité par laquelle le Conseil a créé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et m'a prié de lui rendre compte le 1er août 2014. Il décrit l'évolution de la situation en République centrafricaine depuis mon dernier rapport en date du 3 mars 2014 (S/2014/142) et la mise en œuvre du mandat de la Mission. Le rapport contient aussi une mise à jour sur les préparatifs en vue du transfert de responsabilités de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) à la MINUSCA le 15 septembre et sur le concept stratégique, y compris un concept d'opérations et les critères régissant la suite de son mandat, ainsi qu'une stratégie de retrait.

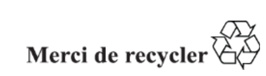
II. Principaux faits nouveaux

A. Évolution de la situation sur le plan de la sécurité, des droits de l'homme et des conditions humanitaires

2. La situation s'est améliorée dans certains quartiers de Bangui mais elle demeure dans l'ensemble extrêmement instable en ce qui concerne la sécurité. Les civils sont quotidiennement la cible de violences sectaires et de meurtres en représailles dans la capitale et dans d'autres parties du pays. Des violations graves et continues du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont commises dans un climat de totale impunité; on mentionnera notamment les déplacements forcés de populations civiles, en particulier des musulmans, les destructions de biens, les viols et autres formes de violences sexuelles, le recrutement d'enfants par les groupes armés et les violations du droit à la vie et à la liberté de mouvement, et du droit à la sécurité et à l'intégrité physique par le biais d'assassinats, d'exécutions sommaires et de traitement cruels inhumains et dégradants.

3. La plupart des musulmans ont été déplacés ou ont quitté le pays, tandis qu'environ 20 000 d'entre eux sont piégés dans neuf sites des régions occidentale et centrale, sachant que s'ils partent, ils risquent d'être attaqués avant de gagner un

14-58076 (F) 050814 070814





lieu sûr. À Boda seulement, 5 670 personnes sont menacées dans une enclave soumise aux attaques des antibalaka. Ces communautés se voient refuser l'accès aux denrées alimentaires et aux produits de base. À Yaloke, plus de 600 éleveurs Peul Mbororo qui ont perdu leurs troupeaux de bovins demeurent piégés dans la ville en raison des attaques des antibalaka. Ils ont demandé le soutien de la communauté internationale afin d'être réinstallés au Cameroun ou une cinquantaine d'entre eux ont déjà trouvé refuge avec les membres de leur famille.

4. À Bangui, bien que la sécurité soit améliorée, les communautés musulmanes qui sont restées demeurent pour la plupart confinées dans leurs quartiers, principalement au PK5. Elles sont encerclées par des éléments antibalaka qui attaquent régulièrement ces enclaves à l'aide d'armes à feu et de grenades et bloquent tout accès aux produits alimentaires et fournitures médicales. D'après certaines informations, les antibalaka cibleraient aussi des non-musulmans soupçonnés de livrer des fournitures ou de fournir des services dans ces quartiers. Des éléments des Forces armées centrafricaines sont impliqués dans un grand nombre de ces incidents en tant que membres des antibalaka.

5. La multiplication des violences et des actes de brutalité contre les communautés musulmanes à Bangui a contribué à la formation de groupes d'autodéfense composés de jeunes musulmans afin de protéger leurs communautés. Ils se livrent à des actions violentes et radicales visant les antibalaka et leurs positions, de même que les communautés non musulmanes. Ils bénéficieraient de l'appui de certains éléments de l'ex-Séléka qui se cachent parmi la population musulmane locale. Quelque 2 200 éléments de l'ex-Séléka demeurent à Bangui, regroupés dans trois sites sous protection de la MISCA. Un recensement est en cours, qui permettra d'enregistrer ces éléments dans le cadre d'un projet visant à les réinstaller dans leur communauté d'origine. Au moins deux éléments ont été tués en quittant les sites pour acheter de la nourriture.

6. Les forces internationales ont été impliquées dans un certain nombre de violents affrontements à Bangui et ailleurs dans le pays. Le 29 mars, un officier supérieur tchadien affecté à la MISCA avançait en colonne vers Bangui. Lorsque la colonne a atteint la périphérie de la capitale, un échange de tirs s'est produit dans le PK12, au cours duquel au moins 28 personnes ont été tuées et de nombreuses autres blessées. À la suite d'allégations suivant lesquelles des éléments tchadiens de la MISCA auraient ouvert le feu sur la population sans provocation, le Gouvernement tchadien a annoncé le 3 avril qu'il retirerait son bataillon d'infanterie composé de 850 hommes de la MISCA.

7. En tant que dernier recours, les acteurs humanitaires ont facilité la réinstallation de 1 352 personnes déplacées, pour la plupart des musulmans, de Bangui à Bambari le 20 avril et à Kabo et Moyen Sido dans le nord du pays, le 28 avril, avec le soutien des forces internationales. Le 28 avril, un convoi a été attaqué sur la route reliant Dekoa à Kaga Bandoro par les antibalaka à l'aide de grenades. Deux personnes ont été tuées et six autres blessées avant leur arrivée à destination le jour suivant.

8. L'attaque de l'église de Notre-Dame de Fatima à Bangui, le 28 mai, illustrait le cycle vicieux des attaques et des représailles, avec une radicalisation des éléments de l'ex-Séléka et des antibalaka et les risques d'escalade pouvant en résulter. Onze personnes ont été tuées, dont un prêtre, et 24 autres ont été blessées; trois d'entre elles ont par la suite succombé à leurs blessures. L'attaque s'est produite à la suite

du meurtre brutal par des éléments soupçonnés d'appartenir aux antibalaka de trois jeunes musulmans qui se rendaient à un match de football de réconciliation intercommunautaire au début de la semaine. Ces incidents ont déclenché des manifestations populaires, les participants estimant que les autorités de transition et les forces internationales ne faisaient rien pour rétablir la sécurité. Des barrages routiers ont été érigés, que les forces internationales ont dû enlever. Bangui a été paralysé pendant trois jours et des dizaines d'autres personnes auraient été tuées.

9. Dans les provinces, la situation en matière de sécurité était caractérisée par des cycles d'attaques et de représailles entre les groupes armés et les communautés, faisant de nombreuses victimes. On note également une résurgence des attaques contre les villages par les ex-Séléka et des groupes affiliés puissamment armés, composés de membres de la communauté Peul le long de la frontière avec le Tchad, dont certains qui auraient franchi la frontière en provenance de ce pays. De nombreux villages ont été incendiés, entraînant le déplacement de la population. La présence croissante des ex-Séléka dans l'ouest et le centre du pays a amené les antibalaka à renforcer leurs positions dans ces régions, ce qui a entraîné un certain nombre d'affrontements violents entre les deux groupes.

10. Bien que la MISCA se soit aussitôt efforcée de redéployer des hommes, le retrait du contingent tchadien de Bossangoa au début d'avril a conduit la population musulmane restante regroupée dans un site sous protection de la MISCA à quitter Bossangoa. Le 11 avril, 540 personnes ont été transférées au Tchad par la route. sous escorte des soldats tchadiens qui quittaient la MISCA.

11. Le 13 mai, un groupe des antibalaka est tombé dans une embuscade à Galo, village situé dans l'ouest du pays. Douze personnes ont été tuées, dont une journaliste française qui circulait avec les antibalaka. Les forces internationales ont par la suite découvert son corps, avec celui d'une autre personne, dans le coffre d'une voiture.

12. La situation à Bambari, où les ex-Séléka ont établi leur quartier général en mai, s'est fortement détériorée au cours de la période à l'examen. Le 22 mai, des foules importantes ont protesté contre les activités des soldats de l'opération Sangaris dans la ville, la population pensant qu'ils désarmaient de force les ex-Séléka. Au cours des affrontements qui ont suivi, trois personnes ont été tuées et plusieurs véhicules ont été détruits.

13. Le 23 juin, dans un village situé à l'extérieur de Bambari, une cinquantaine d'antibalaka armés ont tué sauvagement au moins 18 musulmans, dont trois enfants et une femme. En représailles, le même jour, huit chrétiens ont été tués par des éléments de l'ex-Séléka dans la ville. Le 24 juin, une centaine d'éléments armés affiliés aux antibalaka sont arrivés à Bambari en provenance de Grimari, où la MISCA et les forces de Sangaris les avaient empêché d'entrer dans la ville. Les échanges de tirs qui se sont produits par la suite entre les forces internationales et les antibalaka ont fait un certain nombre de victimes parmi les antibalaka. Des actes de violence aveugles ont été commis contre des civils, entraînant de nombreux déplacements. Au total, plus de 46 personnes ont été tuées et 28 autres blessées, tandis que quelque 12 000 personnes cherchaient refuge dans les églises, le complexe de la MISCA et d'autres secteurs à proximité du périmètre de Sangaris. Le 7 juillet, le site des personnes déplacées dans la cathédrale Saint-Joseph et la résidence de l'évêque a été attaqué, causant la mort d'au moins 27 personnes, y compris des femmes et des enfants.

14. Le 26 juin, les Forces armées centrafricaines et les forces soudanaises se sont retirées de Birao à la suite d'un ultimatum lancé par un groupe de l'ex-Séléka qui serait sous le contrôle de Nourredine Adam, pour se réinstaller à Am-Dafok, à la frontière avec le Soudan. Elles avaient été déployées à Birao dans le cadre d'une équipe spéciale conjointe créée pour protéger la frontière commune en application de l'accord tripartite conclu entre les Gouvernements centrafricain, tchadien et soudanais en 2009. L'équipe a été réduite à deux composantes en raison du départ des forces tchadiennes de la République centrafricaine en mai.

15. Le 29 juin, à Bakouma, préfecture de Mbomou, les Forces de défense populaire de l'Ouganda opérant dans le secteur ont été attaquées par des éléments de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et des dissidents de l'ex-Séléka, causant la mort d'un soldat de l'UPDF et de deux éléments de l'ex-Séléka. Le 30 juin, des éléments de l'ex-Séléka ont affronté les forces de défense ougandaises à Nzako, préfecture de Mbomou, conflit au cours duquel au moins 15 éléments de l'ex-Séléka ont été tués.

16. L'impunité généralisée demeure un grave problème dans tout le pays. Les institutions garantes de l'état de droit sont totalement absentes à l'extérieur de Bangui. Le code de procédure pénale n'autorise pas la cour d'appel de Bangui à traiter les cas des auteurs présumés arrêtés en dehors de sa juridiction. Les problèmes de sécurité, une protection insuffisante et les pressions politiques empêchent les magistrats et les avocats de faire leur travail. Depuis mon dernier rapport, aucune infraction grave n'a fait l'objet d'une enquête ou entraîné des poursuites contre les auteurs, ni aucun jugement n'a été rendu par les autorités, seules les audiences pour infractions mineures ont repris au Tribunal de grande instance. L'administration pénitentiaire est toujours confrontée à de nombreuses évasions des deux prisons opérationnelles à Bangui en raison de l'absence de personnel formé et compétent, de la collusion présumée du personnel de sécurité avec des groupes armés, de la corruption et de la faiblesse des infrastructures de sécurité.

17. La situation des femmes et des enfants demeure un grave sujet de préoccupation; en effet, les femmes et les filles sont victimes de violences sexuelles et sexistes commises par tous les groupes dans le contexte de la violence sectaire. On mentionnera notamment les viols, les viols collectifs, les mariages forcés, l'esclavage sexuel et les mutilations sexuelles. Le Gouvernement estime qu'en 2014, environ 44,5 % de la population souffraient de violences sexuelles, dont environ 20 % étaient des viols et 90 % des viols signalés étaient des viols collectifs commis par des hommes armés et 10 % des viols sexistes étaient des mariages forcés. Les droits des enfants continuaient d'être violés par les parties au conflit. Certains rapports mentionnaient le recrutement et l'emploi d'enfants soldats à la fois par les ex-Séléka et les antibalaka, les meurtres et les mutilations, les viols, les attaques contre des écoles et des hôpitaux, les enlèvements et le refus d'une assistance humanitaire.

18. Les besoins humanitaires demeurent considérables dans tous les secteurs et 2,5 millions de personnes, soit plus de la moitié de la population du pays, ont un besoin urgent d'aide humanitaire. Plus d'un million de personnes ont été déplacées par le conflit et 400 000 Centrafricains ont cherché refuge dans les États voisins, dont quelque 270 000 entre décembre 2013 et juillet 2014. À Bangui, le nombre de personnes déplacées a diminué, passant à 105 300, en raison notamment d'une

amélioration relative des conditions de sécurité, mais à l'extérieur de la capitale environ 530 300 personnes sont encore déplacées. Le pourcentage de la population rurale confrontée à l'insécurité alimentaire a pratiquement doublé depuis septembre 2013, pour atteindre environ 45 %. À ce jour, seulement 37 % de l'appel humanitaire ont été financés.

19. La MISCA et l'opération Sangaris ont continué d'intervenir dans les situations à haut risque et à s'efforcer de protéger les civils, tandis que les acteurs humanitaires répondaient aux besoins critiques des personnes déplacées. La Mission a également renforcé sa capacité concernant la fourniture d'escortes aux convois logistiques et humanitaires et amélioré les systèmes de communication tactique, ce qui lui a permis de mieux organiser les opérations. L'opération EUFOR de l'Union européenne a atteint sa pleine capacité opérationnelle le 15 juin et assuré la sécurité à l'aéroport de Bangui et dans les troisième et cinquième arrondissements de la ville, ce qui a permis à la MISCA et à Sangaris de renforcer leurs déploiements à l'extérieur de la capitale. La MINUSCA a travailler en étroite coopération avec ces forces afin de coordonner l'intervention internationale et de renforcer la protection des populations menacées.

20. À la suite d'allégations selon lesquelles des soldats de la paix de la MISCA seraient impliqués dans la disparition forcée de civils à Boali, la Mission a annoncé le 17 juillet la suspension de son commandant et de son unité dans cette localité en attendant les conclusions de l'enquête.

B. Évolution de la situation politique

21. Les problèmes de sécurité ont suscité des critiques croissantes des autorités de transition, ce qui a accentué la fragilité de la transition. Les autorités de transition s'efforçaient de gouverner le pays sans disposer de forces de sécurité et de moyens financiers. En même temps, l'élite politique était profondément divisée et il existait un niveau élevé d'antagonisme politique et social et de méfiance parmi les acteurs politiques et entre les communautés. Compte tenu de ces critiques croissantes, le 6 mai, le Chef d'État de la transition, Catherine Samba-Panza, a annoncé qu'elle remanierait son gouvernement lors de son allocution à la nation marquant les 100 premiers jours de son entrée en fonctions. L'initiative a été mise en attente à la suite de consultations avec les partenaires nationaux et régionaux.

22. Le 27 juin, le Chef d'État de la transition a fait une déclaration à la réunion informelle des chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) sur la situation en République centrafricaine, qui s'est tenue en marge du Sommet de l'Union africaine à Malabo. Dans un communiqué ultérieur, les chefs d'État de la Communauté ont réaffirmé leur soutien au Chef d'État de la transition et demandé instamment aux autorités de transition d'œuvrer à la réconciliation nationale, tout en appelant les parties à cesser tous les actes de violence et à s'efforcer de trouver une solution politique à la crise. Ils ont également demandé à l'ONU, à l'Union africaine et à la CEEAC de constituer d'urgence une équipe internationale de médiation sous la direction du Médiateur, le Président Denis Sassou Nguesso, afin d'aider les Centrafricains à engager un dialogue politique.

23. La réunion de Malabo a été précédée d'un certain nombre d'initiatives nationales et locales visant à ouvrir la voie au dialogue politique. Le 5 juin, le

Ministère de la communication et de la réconciliation nationale a présenté le Plan d'action d'urgence pour la réconciliation nationale dans le cadre de la Stratégie de réconciliation générale, établie avec l'appui de l'ONU. À la demande du Chef d'État de la transition, du 10 au 12 juin, le Centre pour le dialogue humanitaire a contribué à l'organisation d'un séminaire de trois jours à Bangui sur le dialogue national et la réconciliation. Une organisation non gouvernementale locale a également encouragé une série de réunions entre les représentants des ex-Séléka et des antibalaka.

24. Dans son discours à la nation, le 4 juillet, le Chef d'État de la transition a publiquement souscrit à la nécessité d'engager un dialogue politique inclusif, annonçant qu'il commencerait par la tenue d'un forum à Brazzaville et que les autorités de transition participeraient à l'organisation. La Présidente a souligné qu'il était essentiel d'adopter une approche à trois volets, comprenant le dialogue politique, la réconciliation au niveau local et la justice. Se référant aux enseignements du passé, Mme Samba-Panza a souligné la nécessité de veiller à ce que ce dialogue politique ne récompense pas ceux qui avaient pris les armes et oublient les victimes. Elle a également reconnu que l'armée nationale devait être plus équilibrée et inclusive.

25. Le 9 avril, le Chef d'État de la transition a signé un décret portant création d'une cellule d'enquête spéciale chargée de conduire des enquêtes préliminaires sur les cas de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre commis depuis le 1er janvier 2004, qui a été inaugurée le 8 juillet. Le Conseil supérieur de la magistrature a réaffecté des juges dans l'ensemble des instances judiciaires et nommé des magistrats à la cellule d'enquête.

26. Dans l'ensemble, la préparation des élections présidentielle et législatives et du référendum constitutionnel n'a fait que peu de progrès malgré la signature du décret concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité nationale des élections, le 24 juin. Un certain nombre de décisions essentielles portant notamment sur les méthodes d'établissement des listes électorales et le calendrier proposé pour les scrutins n'avaient pas encore été prises et le cadre juridique n'était pas encore en place.

27. Le 10 juin, le Conseil national de transition a examiné et adopté le budget de 2014, d'un montant de 221 milliards de francs CFA (environ 440 millions de dollars), dont 1 milliard de francs CFA a été affecté aux élections. Le Comité du Conseil chargé d'établir le projet de constitution a participé à un séminaire sur le renforcement des capacités et lancé un plan de travail qui prévoit la tenue de consultations sur le projet de constitution à l'échelle nationale.

28. L'autorité de l'État demeurait largement absente à l'extérieur de Bangui. Les ex-Séléka continuaient de contrôler huit des 16 préfectures où ils exerçaient des fonctions essentielles. Le 27 avril, des éléments de l'ex-Séléka ont empêché une délégation gouvernementale d'installer un nouveau préfet à Ndélé; un cas analogue a été signalé à Dimbi où les ex-Séléka ont révoqué le maire qui, selon eux, soutiendrait les antibalaka. Dans certains secteurs, les antibalaka assuraient la sécurité et levaient les impôts.

29. Les 9 et 10 mai, les ex-combattants de la Séléka ont tenu un congrès de deux jours à Ndélé, auquel ont participé environ 1 200 personnes. Ils ont annoncé la composition de la nouvelle structure militaire désignée sous le nom de Forces républicaines, comprenant la police et la gendarmerie, sous la direction du général

Joseph Zoundeiko. Condamnant les attaques contre les populations musulmanes, les ex-Séléka ont demandé à la communauté internationale de transférer les communautés menacées et de faciliter la partition du pays. À l'issue du congrès, ils ont établi leur quartier général militaire à Bambari et créé un comité de coordination politique chargé d'organiser une assemblée générale pour élire un bureau politique. Les tentatives menées par les ex-Séléka en vue d'unifier leurs structures et d'installer leur quartier général dans la ville centrale de Bambari ont été perçues par certains comme une provocation visant à diviser le pays.

30. La cohésion politique au sein des ex-Séléka demeurait faible. Le 28 juin, le général Noureddine Adam a publié un communiqué annonçant la suspension du mécanisme de coordination mis en place à la suite du congrès à Ndélé. Les dirigeants des ex-Séléka ont ensuite tenu une assemblée à Birao du 6 au 10 juillet. À l'issue de cette réunion, un communiqué a annoncé la transformation du mouvement en Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) et la composition de son bureau politique dirigé par l'ancien Chef d'État de la transition, Michel Djotodia, en exprimant l'intention de participer au forum de Brazzaville.

31. Les antibalaka ont également tenté d'unifier ce mouvement extrêmement fluide et de créer une structure d'organisation et de commandement sous la direction de Patrice Ngaissona et Sébastien Wenezoui. Le 21 juin, deux factions rivales des antibalaka à Bangui se sont mises d'accord sur la nomination d'un coordonnateur national et de son adjoint, suivie par l'annonce, le 27 juin, d'une équipe de 15 membres chargée de la coordination nationale.

32. Le Groupe international de contact sur la République centrafricaine s'est réuni deux fois, à Brazzaville le 21 mars, et à Addis-Abeba, le 7 juillet. Il a souligné qu'il était essentiel d'engager un dialogue politique inclusif et encouragé les autorités de transition à accélérer la préparation des élections. Le Groupe a également approuvé la proposition tendant à organiser un forum pour la réconciliation nationale et le dialogue politique à Brazzaville, et à créer une équipe internationale de médiation qui comprendrait des représentants de l'ONU et de l'Union africaine, la CEEAC faisant fonction de Rapporteur. La réunion de Brazzaville, tenue du 21 au 23 juillet sous la présidence du Médiateur, le Président Denis Sassou Nguesso, a rassemblé le Chef de l'État de transition et plusieurs représentants de l'autorité de transition, des hauts représentants des États membres de la CEEAC, des partenaires internationaux, y compris la CEEAC, de l'Union africaine, de l'ONU et de l'Union européenne, ainsi que des représentants centrafricains des groupes armés, y compris les ex-Séléka et les antibalaka, de la société civile, des partis politiques et des groupes religieux. À l'issue d'intenses consultations avant et pendant la réunion, les représentants centrafricains ont signé le 23 juillet un accord de cessation des hostilités par lequel ils s'engagent à mettre immédiatement fin aux hostilités et à mettre en place un mécanisme de surveillance composé de représentants des groupes politiques et des groupes armés, des autorités de transition et de membres de la communauté internationale.

C. Évolution de la situation socioéconomique

33. L'économie déjà faible de la République centrafricaine a continué d'être gravement touchée par la crise, même si les efforts de la MISCA et de l'opération Sangaris visant à sécuriser la principale voie d'approvisionnement ont permis

d'assurer une certaine liberté de circulation des marchandises par le corridor Douala-Bangui. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a financé plusieurs initiatives de rémunération du travail en espèces, permettant d'offrir aux jeunes à risque, aux groupes de populations déplacées et aux femmes des possibilités immédiates d'activités rémunératrices. Le Programme, en partenariat avec le Fonds pour la consolidation de la paix, a également contribué au financement des traitements des effectifs de la police et de la gendarmerie de mai à août. En parallèle, la Banque mondiale a participé au versement des traitements des autres catégories de fonctionnaires pendant la même période, tandis que le paiement des soldes des forces armées était directement pris en charge par les autorités de transition. Des interventions visant à établir un budget minimum, un plan comptable et une bonne gestion de trésorerie sont progressivement mises en place, avec un financement de l'Union européenne, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. Le 14 mai, le Fonds monétaire international a approuvé une aide financière au titre de la Facilité de crédit rapide, d'un montant de près de 13 millions de dollars, à l'appui des programmes de relèvement d'urgence.

D. Questions concernant la sous-région

34. La sous-région, sous les auspices de la CEEAC, a poursuivi son action afin de trouver une solution à la crise, notamment par le biais des efforts dirigés par le Président du Tchad et Président de la Communauté, Idriss Déby Itno, et le Président du Congo et Médiateur, Denis Sassou Nguesso. Une réunion tripartite, tenue le 6 juin à Luanda a rassemblé les Présidents Déby et Sassou Nguesso et le Président de l'Angola, Eduardo dos Santos qui ont examiné la situation en République centrafricaine. Dans un communiqué ultérieur, les chefs d'État ont demandé instamment aux autorités de transition d'œuvrer en faveur de la réconciliation nationale.

E. Sécurité du personnel des Nations Unies

35. Le personnel des Nations Unies a continué d'opérer dans des conditions difficiles, devant faire face à diverses menaces liées au conflit armé, aux taux de criminalité élevés et aux troubles civils. Huit membres du personnel recruté sur le plan national ont été victimes d'attaques ciblées. L'unité de gardes de la MINUSCA a été déployée à Bangui, Bouar et Bambari. Elle s'est avérée être une ressource critique pour la sécurité des installations et du personnel des Nations Unies et pour sortir les membres du personnel se trouvant dans un situation dangereuse.

III. Informations actualisées sur l'état des préparatifs relatifs à l'établissement de la MINUSCA

36. Par la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine a été fondu au sein de la MINUSCA le 10 avril. Par la même résolution, le Conseil a décidé que le transfert de responsabilités de la MISCA à la MINUSCA s'effectuerait le 15 septembre 2014. En attendant, la Mission est chargée d'exécuter les tâches

prescrites aux paragraphes 30 et 31 de la résolution au moyen de sa composante civile.

37. Un concept stratégique, établi en consultation avec les partenaires de l'ONU, afin d'orienter l'exécution du mandat de la MINUSCA, a été approuvé le 30 mai. Il prévoit que les objectifs et les priorités de la Mission seront ajustés au cours du temps en fonction de la situation et des besoins particuliers du pays et de sa population. Au cours de la phase initiale de son déploiement, la MINUSCA s'efforcera en premier lieu de créer des conditions de sécurité, en particulier pour les civils menacés de violences, préalable à tout progrès dans les autres domaines. Elle s'efforcera également d'aider les autorités de transition à étendre l'autorité de l'État et à exercer les fonctions essentielles de l'État, de soutenir leurs efforts en matière de paix et de réconciliation, de protéger les droits de l'homme fondamentaux et de faciliter la fourniture d'une assistance humanitaire. À mesure que la situation du pays évoluera, en particulier que les conditions de sécurité s'amélioreront et que les membres des groupes armés s'engageront dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et que les projets de réduction de la violence communautaire et les capacités nationales en matière de sécurité se développeront, la Mission se concentrera davantage sur les moyens d'aider l'État à assurer des services publics, et de promouvoir la consolidation d'un environnement politique stable, la réconciliation des communautés et le retour des personnes dans leurs foyers, le renforcement des institutions garantes de l'état de droit et la protection et la promotion des droits de l'homme.

38. Plus précisément, le concept stratégique indique que la MINUSCA doit organiser ses activités autour de trois objectifs clefs interdépendants et complémentaires, à savoir : a) la sécurité, la protection des civils et les droits de l'homme; b) l'appui au processus politique, à la réconciliation et aux élections; et c) le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État. Il définit cinq phases et comprend une planification détaillée des deux premières. La première phase porte sur la mise en place de la MINUSCA et le transfert de responsabilités de la MISCA à la Mission pendant la période du 10 avril au 15 septembre 2014. Durant cette période, la MINUSCA établira une présence multidimensionnelle à Bangui, au quartier général de la Mission et trois postes de commandement de secteur à Bria, Kaga Bandoro et Bouar. Pendant la deuxième phase, du 15 septembre 2014 au 30 avril 2015, qui marquera la fin du mandat actuel de la MINUSCA, en application de la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité, la Mission continuera à renforcer sa présence sur le terrain et s'efforcera de contribuer à un minimum de sécurité; elle tentera également d'ouvrir la voie à un dialogue politique afin de parvenir à un consensus national minimum sur les orientations futures en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration; la reconstitution de l'appareil de sécurité nationale et les élections, tout en parvenant à une pleine capacité opérationnelle. Les concepts spécifiques aux différentes composantes – concept d'opérations militaires et de police et concept de soutien – fondés sur le concept stratégique ont été approuvés en juillet.

39. La stratégie de retrait de la MINUSCA sera fonction des progrès accomplis dans chaque phase vers la réalisation d'un objectif ultime selon lequel la République centrafricaine aurait achevé une transition vers un gouvernement légitime démocratiquement élu, largement représentatif et capable de satisfaire les besoins essentiels de la population. L'État disposerait des moyens minimaux nécessaires pour maintenir l'ordre dans tout le pays, assurer le respect élémentaire des droits de

l'homme, notamment lutter contre l'impunité et protéger sa population, en particulier prévenir les crimes sexuels et sexistes, gérer les ressources et fournir des services sociaux de base. Les conditions de sécurité et la situation de la gouvernance se seraient améliorées pour le rapatriement librement consenti des réfugiés et la mise en œuvre de solutions durables pour les personnes déplacées, dans leur communauté d'origine ou ailleurs. Des moyens seraient mis en place dans les communautés qui ont gravement souffert des violences intercommunautaires, afin de promouvoir la gestion et le règlement pacifique des conflits.

IV. Mise en œuvre du mandat de la MINUSCA

Appui au processus politique

40. Conformément au mandat de la MINUSCA et avec l'appui des membres du Groupe de contact international, mon Représentant spécial à consulté les principales parties prenantes en République centrafricaine et dans la sous-région en vue de revitaliser le processus politique. Sur la base de ces consultations, la MINUSCA a élaboré une proposition prévoyant le lancement d'un processus de dialogue politique inclusif et concret comprenant trois phases. Celles-ci impliquent une cessation des hostilités, suivie de consultations menées au niveau des communautés et d'un dialogue politique ouvert à tous en vue d'aboutir à un accord sur les principales questions de politique générale, notamment la reconstitution et la réforme des forces armées; le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants; la gouvernance, les élections, la décentralisation, la justice, la réconciliation, le retour des réfugiés et le développement économique. Ces propositions ont été approuvées par les autorités de transition et le Groupe de contact international, et ont constitué le point de départ des entretiens qui ont eu lieu au Forum de Brazzaville sur la réconciliation nationale et le dialogue politique, ainsi que des étapes suivantes du processus de dialogue politique.

41. La MINUSCA et le PNUD ont fourni un soutien technique à l'Autorité nationale des élections en vue de l'aider à mettre au point un calendrier électoral, à élaborer sa planification opérationnelle et à mettre la dernière main à son règlement intérieur. Le PNUD est en train d'élaborer un descriptif de projet visant à soutenir le processus électoral, notamment au moyen d'un fonds commun destiné à coordonner les contributions versées par les donateurs internationaux. Du 8 au 10 juillet, un séminaire organisé conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie a eu lieu en vue de renforcer les capacités des principales parties prenantes aux élections pour leur permettre de gérer le processus électoral en conformité avec le cadre juridique. La MINUSCA est allée de l'avant en procédant à sa propre planification de l'appui électoral. Il s'agira notamment pour elle de livrer des matériels électoraux de Bangui à 17 préfectures et 71 sous-préfectures dans le but d'aider l'Autorité électorale nationale à préparer et organiser l'inscription sur les listes électorales, d'autres opérations préalables à la tenue des élections, et les différents bureaux de vote.

42. La MINUSCA a élaboré une stratégie de communication visant à lui permettre de se faire entendre de manière impartiale et crédible pour expliquer en quoi consiste son mandat, et de gérer les attentes. Les préparatifs sont en cours en vue de la création d'une Radio des Nations Unies qui diffusera ses programmes sur tout le territoire du pays. À l'heure actuelle, environ 70 % de la superficie du pays et plus

de la moitié de sa population restent hors de la portée des médias, de quelque type que ce soit. L'objectif poursuivi consiste à diffuser des émissions qui ne seront pas transmises uniquement par une station des Nations Unies, mais également par un réseau de radios communautaires et d'autres partenaires clefs du secteur des médias. La MINUSCA a également renforcé son interaction avec les médias locaux et internationaux, et dispensé une formation à des journalistes locaux.

43. La MINUSCA, le PNUD et le Fonds pour la consolidation de la paix ont étroitement collaboré avec les autorités de transition et les organisations de la société civile pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action d'urgence en faveur de la réconciliation. Le PNUD, avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix, a l'intention d'œuvrer en faveur de la création d'un réseau de médiateurs et de comités locaux pour la paix et le dialogue, ainsi que de la mise en place d'une structure nationale de médiation.

Protection des civils

44. De nombreuses communautés musulmanes ayant un besoin urgent d'être réinstallées dans la partie nord du pays ou dans des pays voisins, la communauté internationale continue de faire face à des choix difficiles, car il s'agit pour elle soit d'accorder la priorité aux efforts visant à sauver des vies et à protéger les civils, soit de répondre à des demandes légitimes, compte tenu des menaces qui ont été lancées, et de contribuer ainsi à la partition de facto du pays. La MINUSCA a encore intensifié son interaction avec une équipe de pays humanitaire, ainsi qu'avec les forces internationales, notamment la MISCA, Sangaris et l'EUFOR, afin de renforcer les efforts déployés pour protéger les civils dans les régions à haut risque, en particulier dans l'ouest et le centre du pays.

45. Du 24 juin au 1er juillet, une équipe interorganisations s'est rendue en République centrafricaine pour aider la MINUSCA à élaborer une stratégie de protection des civils à l'échelle de la mission. Selon le projet de stratégie établi à cette fin, ce sont les groupes armés non étatiques, et les actes de violence intercommunautaire qui représentent les principales menaces pour les civils en République centrafricaine. Cette équipe a proposé l'adoption d'un plan d'intervention visant à assurer les mesures de protection nécessaires à l'échelle de la mission, en tenant compte des capacités et des activités complémentaires des acteurs nationaux et internationaux chargés de fournir une protection, et en définissant les rôles et responsabilités des composantes civile, policière et militaire de la MINUSCA chargées de fournir un appui au niveau de la planification stratégique, de la coordination, de la gestion de l'information, des systèmes d'alerte avancée et des mesures d'intervention rapide, de l'information et de la sensibilisation du public, et des composantes responsables de la formation. Sur la base des recommandations de l'équipe, la MINUSCA a commencé à mettre en œuvre une série d'outils et de mécanismes de protection des civils, ainsi qu'une structure de coordination des activités au sein de la MINUSCA, de concert avec les partenaires humanitaires et les forces internationales. Du 2 au 4 juillet, elle a facilité la visite conjointe effectuée par des membres du groupe de travail MISCA-MINUSCA sur la protection des civils à Bambari afin d'évaluer la situation en matière de protection dans cette région, de formuler des recommandations sur la prévention et le désamorçage des actes de violence ciblant les civils dans la zone considérée, et d'intervenir en cas de nécessité.

Protection de l'enfance

46. L'équipe spéciale sur la surveillance et le signalement des violations graves des droits de l'enfant a confirmé plusieurs allégations de recrutement et d'utilisation d'enfants soldats. Les efforts déployés par l'Équipe à cet effet ont permis de libérer 237 enfants des sites où sont regroupés d'anciens éléments de la Séléka à Bangui. Quarante-trois enfants ont été libérés de sites contrôlés par d'anciens éléments de ce même groupe à Bambari, tandis que 76 autres ont pu échapper à l'emprise des milices antibalaka à Bangui. L'équipe spéciale a également accompli des progrès dans le cadre du dialogue engagé avec l'ancien chef militaire de la Séléka sur les questions de protection de l'enfance. Le 3 juillet, une instruction interdisant le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats a été publiée par le général Joseph Zoundeiko, ancien chef d'état-major militaire de la Séléka.

47. La MINUSCA a dispensé une formation sur les droits et la protection des enfants à 350 membres des unités de police constituées par la MISCA, ainsi qu'à d'autres acteurs chargés de la protection de l'enfance, parmi lesquels des représentants de la Coalition de l'Association des femmes centrafricaines, en vue de renforcer leurs capacités de suivi et de vérification. Par ailleurs, 79 représentants antibalaka ont été sensibilisés aux droits et à la protection des enfants à Bangui.

Violences sexuelles liées au conflit

48. En collaboration avec ses partenaires, la MINUSCA a entrepris la mise en place d'un mécanisme de suivi, d'analyse et de communication de l'information (MARA) sur les violences sexuelles liées aux conflits afin de mieux cibler les 10 activités visant à prévenir les actes de violence de ce genre et à garantir le respect du principe de responsabilité. Elle a également aidé l'Association des femmes juristes centrafricaines à renforcer les capacités de suivi et d'enquête sur les allégations de violations commises à l'égard des femmes, de fourniture d'une assistance psychosociale aux victimes, et de sensibilisation aux violations des droits des femmes dans les situations de conflit et d'après conflit. Au cours de la période considérée, la MINUSCA et ses partenaires ont organisé au moins 70 stages de formation portant sur la protection contre les violences sexuelles liées aux conflits à l'intention de la MISCA, d'organisations de la société civile et des forces de sécurité nationales.

Promotion et protection des droits de l'homme

49. La MINUSCA a accru sa capacité de suivi, d'établissement de rapports et d'enquête sur les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix. Plusieurs visites ont été effectuées dans des zones à haut risque, notamment à Boda, Bambari, Bouar, Bossangoa et Yaloke. La MINUSCA a commencé à déployer des spécialistes des droits de l'homme à l'extérieur de Bangui, notamment à Bambari et Bouar, tout en intensifiant ses activités de promotion de ces droits afin de renforcer les capacités des organisations non gouvernementales nationales et locales. Elle a également lancé une formation portant sur les droits de l'homme et le droit humanitaire considérés dans une perspective internationale à l'intention du personnel militaire de la MISCA.

Efforts visant à appuyer l'extension de l'autorité de l'État et la préservation de l'intégrité territoriale

50. Bien que les autorités centrales aient entrepris certains efforts en vue d'imposer l'autorité de l'État dans certaines zones, notamment en tentant d'y installer des préfets ou d'y déployer des forces de police et de gendarmerie, ceux-ci restent dans une large mesure inefficaces. À Bambari, par exemple, 10 agents de police et 50 gendarmes ont été déployés après avoir été détachés de Bangui, mais sans être dotés du matériel nécessaire, et il leur reste encore à se faire accepter par la population et par les ex-Séléka sur le terrain. L'appareil judiciaire et les mesures visant à faire respecter l'état de droit considéré au sens large restent largement absents à l'intérieur du pays. La sécurité et l'infrastructure devront être sensiblement améliorées avant que l'État ne soit capable de fournir ne fût-ce que des services de base. Le 10 juin, le PNUD et la Banque mondiale ont organisé à Paris une réunion à laquelle ont assisté des représentants des autorités de transition et d'autres partenaires, afin d'évaluer les besoins et les défis liés au redéploiement des ressources nécessaires à l'administration de l'État. Pour appuyer le Ministère de l'administration territoriale, le PNUD a organisé une réunion d'un groupe de travail sur le redéploiement de l'administration publique pour examiner les principales tâches à accomplir en vue d'assurer l'édification de l'État dans les domaines de la sécurité, de l'établissement d'une présence administrative, de la justice et des diverses composantes de l'appareil judiciaire, du relèvement économique et de la prestation de services sociaux de base.

Appui en vue de faire régner la justice et l'état de droit aux niveaux national et international, et mise en œuvre des mesures temporaires d'urgence

51. Le PNUD, la MINUSCA et ONU-Femmes ont donné sa forme définitive à un projet commun destiné à faciliter le rétablissement de la justice et de la sécurité en République centrafricaine dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires. Ce projet prévoit la fourniture d'un appui au secteur de la justice pour lutter contre l'impunité, de même que la reprise des séances de la chambre correctionnelle de la Cour d'appel à Bangui, la tenue d'audiences foraines, des initiatives d'aide juridique, une assistance aux victimes, notamment à celles qui ont survécu à la violence sexuelle et sexiste, et le renforcement des capacités dont disposent les magistrats et le personnel pénitentiaire nationaux. Ce projet prévoit également un appui aux organes chargés d'assurer la sécurité interne, tels que le Ministère de la sécurité, la police, la gendarmerie, l'administration préfectorale, ainsi que l'octroi d'un soutien aux communautés pour les aider à gérer les conflits au niveau local.

52. Une équipe multidisciplinaire des Nations Unies s'est rendue en République centrafricaine en vue de formuler des recommandations sur l'adoption d'urgence de mesures temporaires visant à maintenir l'ordre public sous sa forme la plus élémentaire et à lutter contre l'impunité en application du paragraphe 40 de la résolution 2149 (2014). L'équipe a confirmé qu'il y avait une absence quasi totale de capacités chez les homologues nationaux dans les domaines de la police, de la justice et du système pénitentiaire, et que rien ne garantissait que les magistrats nationaux puissent exercer leurs fonctions de façon impartiale et sans risque d'ingérence politique ou de violence physique. L'équipe a recommandé que, dans les cas où les acteurs et organismes nationaux ne sont pas en mesure de s'acquitter

de leur rôle et d'accomplir comme il se doit leurs fonctions, des membres du personnel international devraient avoir le pouvoir, à titre exceptionnel, d'assumer ce rôle et ces fonctions et de les exercer directement, dans le contexte de cadres juridiques nationaux pertinents et sans préjudice de la responsabilité générale des autorités de transition. La Mission a souligné que des ressources consacrées exclusivement à cette fin seraient nécessaires pour accomplir toutes les tâches prévues dans le mandat consistant à entreprendre d'urgence des mesures temporaires.

53. À l'issue de consultations tenues avec les partenaires nationaux et internationaux, la MINUSCA a élaboré une approche en deux étapes en vue de la mise en œuvre d'urgence des mesures temporaires. Dans un premier temps, une équipe d'experts internationaux spécialistes des enquêtes et des poursuites serait déployée dans les plus brefs délais pour conseiller et aider les magistrats nationaux dans la conduite des enquêtes sur les violations graves des droits de l'homme et du droit international, notamment en cas de violences sexuelles liées à des conflits, ainsi que sur les violations graves commises à l'égard des enfants, ces exactions constituant une menace à la paix, la stabilité et la sécurité en République centrafricaine.

54. Dans un second temps, des procureurs et des juges recrutés sur le plan international seraient autorisés, en collaboration avec des magistrats nationaux, à mener des enquêtes et des poursuites portant sur les violations graves des droits de l'homme et du droit international, notamment en cas de violences sexuelles liées à des conflits, ainsi que de violations graves commises contre des enfants, ces exactions constituant une menace à la paix, la stabilité et la sécurité en République centrafricaine. Cela nécessiterait que les autorités nationales modifient le cadre législatif.

55. Le 4 juillet, mon Représentant spécial a présenté ces propositions aux autorités de transition, après quoi d'autres consultations ont eu lieu avec le Ministre de la justice et de hauts magistrats nationaux. Le Ministre a proposé la création d'une juridiction spéciale, instaurée en vertu de la législation nationale, dans laquelle des fonctions exécutives judiciaires et en matière de poursuites à l'échelle internationale seraient conférées à un organisme national spécial. Des efforts sont en cours en vue d'identifier et de déployer le personnel expérimenté qui deviendrait alors partie intégrante de cette juridiction, dont les prérogatives seraient définies par la législation nationale.

56. En ce qui concerne la police, il est prévu que des équipes spécialisées de la Police des Nations Unies entreprendraient diverses tâches faisant partie du mandat relatif aux mesures temporaires d'urgence, notamment des évaluations dynamiques des menaces d'actes criminels lancées par des personnes ou des groupes incitant à la perpétration de tels actes, ou les préparant, les commettant ou les ayant commis dans le cadre du conflit. Ces équipes procéderaient également à des interventions, notamment en cas d'incidents spontanés ou susceptibles de mettre en péril l'ordre public ou de faire courir un risque au public en général ou à des personnes ou communautés vulnérables, l'objectif poursuivi étant d'assurer le maintien de l'ordre, de veiller à ce que des mesures appropriées soient prises en cas d'incident grave, et d'enquêter sur les délits mettant suffisamment en jeu l'intérêt public, dans les meilleurs délais et de manière transparente. Il est en outre proposé que des agents internationaux faisant partie du personnel pénitentiaire soient déployés à titre

exceptionnel afin d'accomplir certaines tâches dans les prisons, notamment en faisant fonction de membres d'équipes d'intervention d'urgence lorsque des troubles éclatent dans ces établissements.

Désarmement, démobilisation et réintégration

57. La MINUSCA a déployé des capacités exclusivement prévues à cet effet pour aider les autorités à élaborer un programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que des programmes de lutte contre la violence communautaire. Les comités stratégiques et techniques nationaux chargés du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration ont repris leurs activités vers le 5 juin et s'apprêtent à élaborer un programme national, avec l'appui technique et administratif de la MINUSCA. En attendant la conclusion d'un accord politique avec les groupes armés, qui constituera la base du nouveau programme, la MINUSCA a, de concert avec les autorités de transition, la MISCA et l'opération Sangaris, élaboré des mesures de stabilisation provisoires afin de lutter contre les menaces immédiates en matière de sécurité. Un projet visant à transférer les 2 114 ex-Séléka regroupés dans trois sites à Bangui a été lancé le 5 juin à la suite de la signature, le 22 avril, d'un protocole d'accord entre les dirigeants de l'ex-Séléka et les autorités de transition. Ce projet, qui est actuellement mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations avec un soutien financier du Fonds pour la consolidation de la paix, prévoit le transfert à partir de Bangui des ex-Séléka regroupés et leur réinsertion dans leurs communautés d'origine. La MINUSCA a également collaboré étroitement avec les autorités, la MISCA et l'opération Sangaris à la préparation d'un processus de désarmement et à l'élaboration de projets de lutte contre la violence communautaire, tels que des programmes à forte intensité de main-d'œuvre, qui pourraient être entrepris à brève échéance au cas où un accord de cessez-le-feu serait conclu entre les groupes armés.

Gestion des armes et des munitions

58. Le Service de la lutte antimines (SLAM) a recensé environ 130 tonnes d'armes et de munitions peu sûres et dangereuses, dont la plus grande partie étaient détenues dans des camps militaires, ce qui présentait souvent un risque de vol et d'explosion accidentelle. Ces matériels ont été placés à l'écart en vue de leur destruction ou de leur transfert temporaire dans une installation de stockage sûr, de manière à protéger la population civile contre les risques d'explosion. Le SLAM a remis en état deux installations situées au siège de la Gendarmerie, ce qui permettra d'entreposer en toute sécurité les armes de petit calibre ainsi qu'une quantité limitée de munitions et d'explosifs. Le 3 juillet, il a supervisé la destruction de la moitié de la quantité connue de munitions dangereuses trouvées à Bangui.

Mise à jour sur la planification relative à la réforme du secteur de la sécurité et à la vérification des antécédents

59. La reconstitution et la réforme des forces de défense et de sécurité devraient constituer un élément clef de tout dialogue politique. Le Gouvernement doit encore réactiver les comités stratégiques et techniques sur la réforme du secteur de la sécurité, créés en octobre 2013. Ces comités devraient permettre de disposer d'un plan d'action pour la restructuration de l'armée.

60. Dans le cadre d'une opération d'enregistrement effectuée avec du matériel donné par le PNUD, 6 752 éléments des forces armées (sur un total de 8 416) ont été officiellement enregistrés, 632 ont été déclarés comme déserteurs, et 302 ont été recensés comme décédés ou disparus. La majorité des membres des forces armés ont été regroupés au camp Kassaï, à Bangui, et un nombre indéterminé d'éléments de cette force se trouveraient à Obo, Birao et Bouar. À ce jour, 1 493 policiers et 2 425 gendarmes ont été physiquement identifiés dans le cadre d'une opération d'enregistrement menée par le Gouvernement. Les efforts visant à rétablir les capacités opérationnelles de la gendarmerie nationale et de la police ont notamment consisté en la livraison de 11 pick-ups, le 31 mai, et en la remise en état de trois postes de police à Bangui dans le cadre d'un projet du PNUD financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, qui a débuté en avril. Le PNUD a lancé des activités visant à mettre en place des mécanismes de surveillance et de contrôle de la police et de la gendarmerie, en collaboration avec la Police des Nations Unies et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

V. Préparation du transfert des responsabilités de la MISCA à la MINUSCA

61. Immédiatement après l'adoption de la résolution 2149 (2014), une équipe interdépartementale dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix et comprenant des représentants de la MINUSCA s'est rendue à Addis-Abeba et à Bruxelles du 14 au 16 avril pour examiner les modalités de la transition de la MISCA à la MINUSCA et élaborer un plan d'action. À Bangui, la MISCA et la MINUSCA ont créé une équipe spéciale conjointe qui se réunit régulièrement pour assurer l'exécution de tâches essentielles en rapport avec la transition. Il s'agissait notamment de mettre en place une structure de commandement et de contrôle, ainsi que de créer un quartier général pour la Force et un poste de commandement pour la police, de former les contingents de la MISCA, d'assurer un soutien logistique, de redéployer les unités de militaires et de policiers, et de satisfaire des besoins critiques en infrastructures.

62. Du 1er au 19 mai, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont effectué une visite conjointe en République centrafricaine afin d'évaluer les capacités des contingents de la MISCA et d'identifier les lacunes qu'elles pouvaient présenter. Leur évaluation a confirmé que les contingents de la MISCA étaient opérationnellement capables d'intervenir et d'obtenir des résultats tangibles en dépit de pénuries importantes sur le plan de leur équipement et des limitations des systèmes de soutien logistique. Elle a également fait ressortir de graves lacunes au niveau de la mobilité (en raison du manque de véhicules et de moyens aériens), des capacités médicales, et du commandement et du contrôle (en raison de l'absence de structures et de matériel de communication au sein des unités). Il s'est avéré que tous les contingents avaient besoin de capacités logistiques autonomes et de matériel, en particulier en ce qui concerne le traitement de l'eau, les blocs sanitaires, la maîtrise des foules et l'observation.

63. Dans le cadre du suivi de l'évaluation conjointe des capacités, le Département des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions a collaboré étroitement avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police pour le passage de relais à la MINUSCA, afin d'étudier toutes les formules possibles pour

combler les lacunes identifiées. Le 2 juillet, mon Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a tenu à New York une réunion des pays donateurs et de ceux fournissant des contingents et des effectifs de police à la MISCA afin de solliciter une aide en faveur du déploiement des capacités supplémentaires nécessaires de la part des donateurs. Au début de juillet, une équipe préparatoire de police a été déployée à Bangui pour faciliter la création de la composante police de la MINUSCA, ainsi que le transfert des responsabilités de la MISCA à la MINUSCA dans le domaine des services de police.

64. La MINUSCA a continué de collaborer étroitement avec la MISCA afin de renforcer ses capacités globales en matière de commandement et de contrôle, notamment par la fourniture d'une formation aux officiers d'état-major. Outre le passage de relais prévu pour plusieurs officiers d'état-major de la MISCA, des membres du personnel civil qualifié de cette mission ont été activement pris en considération en vue d'être recrutés au sein de la MINUSCA conformément aux procédures de l'ONU. On a commencé d'entreprendre les efforts nécessaires en vue de regrouper les centres d'opérations conjoints de la MISCA et de la MINUSCA et d'installer au sein d'un même complexe les quartiers généraux des forces armées et de la police de ces deux missions, ces mesures devant être menées à bien avant le transfert des responsabilités qui aura lieu le 15 septembre. Une équipe mobile de formation de l'Organisation des Nations Unies est en train de mettre en œuvre des modules de formation des formateurs en cours de mission à l'intention des personnels militaires et de police de la MISCA qui seront transférés. Le programme de ces activités de formation comprend des documentations sur les normes de l'ONU, ainsi que sur les principaux aspects des mandats, notamment ce qui concerne la protection des civils, la protection de l'enfance et la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, et prévoit l'utilisation d'exercices de simulation.

65. Parallèlement, les Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions ont participé à la création de moyens supplémentaires pour la MINUSCA. Les processus de constitution des forces ont été accélérés, et des efforts similaires sont en cours pour réduire les délais à respecter pour la passation de marchés et les transports. Grâce à ces efforts, trois bataillons d'infanterie ne relevant pas de la MISCA ainsi que deux unités de police constituées et 120 agents de police commenceront à se déployer lors du transfert des responsabilités qui aura lieu le 15 septembre. En ce qui concerne les moyens mis en œuvre, une compagnie du génie qui a commencé à se déployer en juin sera pleinement opérationnelle avant le transfert des responsabilités, tandis qu'une autre le sera peu de temps après ce transfert. La demande formulée au sujet de la fourniture de deux hélicoptères de transport militaire sera satisfaite, les trois premiers hélicoptères étant opérationnels au moment du transfert des responsabilités. Une capacité médicale civile a été prévue suite à la passation d'un contrat portant sur la mise en place d'un hôpital de niveau I (plus) à Bangui, et au moins un hôpital militaire de niveau II aura été installé d'ici au début du mois d'octobre. Le commandant de la Force, le commandant de la police et une soixantaine d'officiers d'état-major dont l'affectation est prévue au quartier général de la Force et aux postes de commandement de secteur seront également déployés dans le cadre du transfert de responsabilités. Les capacités pour lesquelles des annonces de contributions n'ont pas encore été reçues ont trait à un sous-groupement de sécurité qui sera chargé

d'assurer la protection des principaux acteurs politiques à Bangui, à une compagnie de forces spéciales, à une unité d'hélicoptères d'attaque et à un avion de type C-130.

VI. Aspects financiers

66. Par sa résolution 68/299 du 30 juin 2014, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager pour le fonctionnement de la Mission, du 10 avril au 31 décembre 2014, des dépenses d'un montant total ne dépassant pas 312 976 400 dollars des États-Unis, y compris le montant de 59 552 000 dollars approuvé antérieurement par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour la période du 10 avril au 30 juin 2014.

67. Au 30 juin 2014, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSCA s'établissait à 59 552 000 dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérationss de maintien de la paix s'élevait à 1 133,7 millions de dollars.

68. Au 28 juillet 2014, les sommes à rembourser aux États Membres qui fournissent les contingents de la MINUSCA s'élevaient à 0,7 million de dollars. Pour la période se terminant au 31 mai 2014, un remboursement d'un montant de 0,8 million de dollars au titre des dépenses afférentes aux contingents a été effectué, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VII. Observations

69. Bien qu'une légère amélioration ait été observée à Bangui, je reste profondément préoccupé par la situation en matière de sécurité et par le cycle meurtrier de la violence sectaire en République centrafricaine, avec les conséquences tragiques qui en résultent sur le plan humanitaire. Dans tout le pays, des civils subissent des actes de violence et de brutalité effroyables, et souffrent de l'insécurité généralisée et de l'absence complète de services de base, les femmes et les enfants étant ceux qui sont le plus gravement touchés. Je condamne énergiquement les actes de violence et toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, qu'ils soient perpétrés par des groupes armés ou des civils. Avant toute autre chose, il faut que toutes les parties s'engagent à déposer les armes et à mettre immédiatement fin à toutes les formes de violences et activités déstabilisatrices, conformément à l'accord de cessation des hostilités signé à Brazzaville le 23 juillet.

70. Trop nombreux sont les membres de populations minoritaires, essentiellement de confession musulmane, qui ont quitté le pays. Seuls quelques milliers sont restés, dans les parties sud et ouest du pays, et la plupart d'entre eux sont pris au piège dans des enclaves exposées à des risques, à Bangui et en d'autres lieux. Je lance un appel aux autorités de transition et aux acteurs nationaux pour qu'avec le concours de la communauté internationale, ils appliquent pleinement l'accord de cessation des hostilités, et prennent des mesures immédiates pour assurer la protection de ces populations et améliorer leurs conditions de vie. Des mesures doivent également être prises pour s'attaquer aux causes profondes du conflit et permettre aux populations déplacées de retourner chez elles de leur plein gré, en toute sécurité et sans crainte d'être attaquées.

71. Je me félicite des efforts déployés par les forces internationales, la MISCA, les forces françaises de l'opération Sangaris et l'EUFOR, qui continuent de jouer un rôle crucial pour sauver des vies et empêcher que la situation en matière de sécurité ne dégénère davantage. Je rends hommage au dévouement et au courage dont ils font preuve dans la mise en œuvre de leur mandat dans un environnement dangereux et imprévisible, et présente mes condoléances aux familles de ceux qui sont tombés au service de la paix. Je trouve particulièrement encourageante l'excellente coopération instaurée entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de la préparation du transfert des responsabilités de la MISCA à la MINUSCA dans un esprit de partenariat et de respect mutuel. Toutefois, les contingents de la MISCA continuent de manquer de capacités essentielles. Ces contingents et le personnel de police constitueront l'épine dorsale de la MINUSCA le 15 septembre, et il est indispensable que les partenaires internationaux les aident à accomplir leur mission conformément aux normes de l'ONU.

72. Je suis encouragé par le consensus qui se dessine entre les principales parties prenantes nationales et internationales à la suite du sommet de la CEEAC qui s'est tenu à Malabo le 27 juin et de la réunion du Groupe international de contact pour la République centrafricaine qui a eu lieu à Addis-Abeba le 7 juillet, ce qui montre que des solutions durables à la crise sévissant dans ce pays ne pourront être trouvées qu'en engageant un dialogue politique sans exclusive dans le cadre plus général de la réconciliation nationale. Les initiatives antérieures entreprises par le chef de l'État de la transition, Mme Catherine Samba-Panza, et d'autres acteurs nationaux et internationaux dans le cadre des préparatifs d'un processus de dialogue et de réconciliation, ont été des catalyseurs importants et ont démontré que les Centrafricains sont prêts à entreprendre un dialogue. La participation de Centrafricains de toutes les appartenances politiques au Forum de Brazzaville a marqué le début d'un processus politique qui doit être inclusif et pris en main par eux-mêmes. Le Forum a constitué une première étape importante dans le cadre d'un processus de longue haleine qui prend en compte les souffrances des victimes, présuppose que l'on comprenne les motivations des auteurs d'exactions, implique que l'on rapproche des communautés séparées, et tente de trouver une voie menant vers la justice, la vérité et la réconciliation, pour aboutir en fin de compte à la paix.

73. Un tel dialogue doit déboucher sur un accord politique au sujet de la tenue d'élections, sur la composition et la structure des forces armées nationales, de même que sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés, la primauté du droit pendant la période de transition et la résolution d'autres questions politiques essentielles, notamment en ce qui concerne l'avenir de la gouvernance, la décentralisation et les perspectives économiques futures du pays. J'encourage les autorités de transition, les entités et groupes armés, et tous les acteurs politiques et de la société civile à s'approprier pleinement le processus ainsi engagé et à redoubler d'efforts pour collaborer de bonne foi au règlement des différends, en étroite coopération avec mon Représentant spécial et la médiation internationale. Toute prise en charge est assortie de responsabilités. Je demande instamment à toutes les parties, de même qu'à ceux qui sont en mesure de les influencer, de s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre le processus que je viens d'évoquer.

74. Comme je l'ai souligné dans mon dernier rapport, il sera impossible de trouver une solution à la crise sévissant en République centrafricaine sans le maintien de l'engagement actif des pays voisins et de la région. Je rends hommage à la volonté

et à la détermination dont font preuve les dirigeants de la CEEAC, en particulier son Président en exercice, le Président du Tchad, Idriss Déby Itno, et le Médiateur, le Président du Congo, Denis Sassou Nguesso, et me félicite de l'appui que l'Union africaine continue de fournir.

75. La lutte contre l'impunité jouera un rôle capital dans le succès des efforts visant à apporter une amélioration immédiate à la vie des populations et à créer un environnement propice à l'instauration d'une paix durable. Je suis encouragé par les débats qui ont lieu entre les autorités de transition et la MINUSCA sur la mise en œuvre d'urgence de mesures temporaires qui, j'en suis convaincu, peuvent avoir un important effet multiplicateur. Les mesures visant à obliger les auteurs de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire à rendre compte de leurs actes, de même que celles destinées à rétablir l'autorité de l'État, sont des piliers essentiels du mandat de la Mission en matière de protection des civils. C'est de leur succès que dépendra le rétablissement de la confiance dans les institutions de l'État, de même que du respect de l'état de droit. Parallèlement aux efforts déployés par la MINUSCA dans ce domaine, il faudra consentir un investissement important dans le rétablissement de l'appareil judiciaire en République centrafricaine.

76. Depuis sa création, le 10 avril, la MINUSCA a considérablement renforcé sa composante civile tout en collaborant étroitement avec la MISCA et l'Union africaine pour assurer une transition sans heurts le 15 septembre. Toutefois, les progrès réalisés dans plusieurs domaines pour permettre à la MINUSCA d'être à la hauteur de ses responsabilités ne doivent pas nous faire perdre de vue les défis importants que nous devons relever quelques semaines avant le transfert des responsabilités. Les attentes exprimées au sujet de la MINUSCA continuent d'être élevées, et il reste beaucoup à faire pour atteindre l'effectif autorisé qui est de 10 000 militaires et 1 800 membres des forces de police. Bien que nous ayons tiré les leçons d'autres missions de maintien de la paix entreprises par l'Organisation des Nations Unies, la mise sur pied et le maintien en fonctionnement d'une vaste mission multidimensionnelle et fortement décentralisée dans un pays sans littoral ne disposant que d'une infrastructure extrêmement faible constituent un défi de taille. Je suis néanmoins convaincu que le 15 septembre, la MINUSCA aura atteint une capacité opérationnelle initiale grâce à laquelle elle sera en mesure de s'acquitter des tâches prioritaires faisant partie de son mandat.

77. À lui seul, le déploiement de l'opération de maintien de la paix ne suffira pas à résoudre la crise sévissant en République centrafricaine. La communauté internationale doit maintenir son engagement d'une manière soutenue et coordonnée afin de fournir à la République centrafricaine l'aide dont elle a besoin pour assurer l'efficacité et la fiabilité de notre action, compte tenu des avantages comparatifs respectifs des différents acteurs. Vu les conditions déplorables auxquelles la population doit faire face et eu égard à son extrême vulnérabilité, il est tout aussi important de fournir un appui immédiat et soutenu aux opérations humanitaires.

78. Je suis reconnaissant à mon Représentant spécial en République centrafricaine, le chef de la MINUSCA, Babacar Gaye, des efforts inlassables qu'il accomplit. J'apprécie hautement le travail effectué par le personnel de la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies dans un environnement dangereux et imprévisible. Je remercie mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, Abdoulaye Bathily, de l'appui qu'il apporte aux efforts de médiation internationale. Je remercie également l'Union africaine, les pays qui fournissent des contingents à la MISCA, la

Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union européenne, les pays donateurs et les organisations multilatérales et non gouvernementales des efforts soutenus qu'ils déploient à l'appui de la cause de la paix en République centrafricaine.